

## Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Grand Est

---

<u>Intitulé du poste</u> :	<b>Technicien Forestier Animation du Plan Peuplier (H/F)</b>
<u>Type de contrat</u> :	<b>CDD à temps complet de 3 mois (renouvelable les années suivantes)</b> de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986). Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
<u>Catégorie d'emploi</u> :	B
<u>Rémunération</u> :	Selon barème des rémunérations du CNPF (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure). <b>Fourchette : entre 26,9K€ et 37,4K€ brut annuel</b>
<u>Résidence administrative</u> :	Châlons-en-Champagne (51)
<u>Prise de poste prévue</u> :	<b>1<sup>er</sup> octobre 2024</b>

---

### Présentation du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPF est la suivante :

Un échelon national, la Direction générale ;

Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;

Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;

Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La délégation de la région Grand Est du CNPF est composée d'une cinquantaine d'agents, implantés aux sièges messin et chalonnais ou dans l'une des 10 antennes départementales. Il est au service d'environ 370 000 propriétaires forestiers, représentant 863 000 ha. Le Grand Est est l'une des régions les plus boisées de France avec un taux de boisement de 33 %. Les peuplements feuillus sont majoritaires avec une nette prédominance du Hêtre et du Chêne.



## Description du poste

Technicien « Animation du Plan Peuplier » en Grand Est dans le cadre du programme peuplier régional porté par l'interprofession FIBOIS et financé par le Conseil Régional. Les vallées champenoises constitueront le principal territoire d'actions, mais il pourra être amené à intervenir sur l'ensemble de la région Grand Est. Ponctuellement, le technicien Peuplier interviendra hors vallée où la peupleraie est une alternative intéressante ou un relais de production.

- Prospections, diagnostics populicoles, appui à l'organisation de réunions, contacts avec les propriétaires,
- Promotion des documents de gestion durable et de la certification forestière,
- Promotion et suivi administratif et technique de la Charte « *Merci le Peuplier* » et des dispositifs d'aides à l'élagage,
- Participation à l'installation et au suivi de placettes d'expérimentation et de démonstration,
- Participation à l'élaboration et la diffusion de supports techniques de vulgarisation,
- Relations avec les partenaires du projet notamment les partenaires économiques.

## Profil recherché

### Formation – expériences

- Technicien forestier, BTS option gestion forestière/ production forestière ou diplôme équivalent ;
- Maîtrise des logiciels informatiques courants et des logiciels de cartographie ;
- Permis B valide obligatoire et véhicule personnel souhaité.

### Compétences et qualités requises

- Rigueur, sens de l'organisation et du travail d'équipe ;
- Autonomie et esprit d'initiative ;
- Capacité de synthèse et de rédaction ;
- Capacité d'animation et de concertation ;
- Sens du contact.

## Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Activité télétravaillable au bout de 6 mois de service, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports...) ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% ;
- Mutuelle obligatoire avec participation de l'employeur.

## Personnes à contacter

- Hervé RICHARD, Directeur 06 73 98 90 23 [herve.richard@cnpf.fr](mailto:herve.richard@cnpf.fr)
- Nicolas VANDERHEEREN, Ingénieur forestier 06 24 48 91 28 [nicolas.vanderheeren@cnpf.fr](mailto:nicolas.vanderheeren@cnpf.fr)



[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)





## Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective **pour le vendredi 9 août 2024 dernier délai** un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles,
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

Monsieur Hervé RICHARD, Directeur du CNPF GRAND EST

41 avenue du Général de Gaulle

57050 LE BAN SAINT MARTIN

grandest@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra **deuxième quinzaine d'août**, dans les locaux du CNPF Grand Est à Châlons-en-Champagne (51).



[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)

